

enfants, afin que nous puissions obtenir un rapport à ce sujet.

L'hon. M. Martin: Oui, monsieur l'Orateur.

L'INDUSTRIE

L'INSTALLATION DE DISPOSITIFS DE PURIFICATION DES GAZ D'ÉCHAPPEMENT DANS LES VOITURES CANADIENNES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Heward Grafftey (Brome-Missisquoi): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Avant de poser ma question, je voudrais lui dire toute la joie qu'éprouvent ses amis de ce côté-ci de la Chambre, à l'idée qu'il a peut-être échappé à un accident très grave et qu'il est aujourd'hui sain et sauf. L'air est plus sûr que la route.

Avant le congé, le ministre a déclaré qu'il examinerait les règlements des États-Unis concernant la pollution de l'air dans les villes, dans la mesure où ils se rattachent aux dispositifs de purification de l'air qui devront être installés dans les voitures construites pour l'exportation aux États-Unis. Étant donné le problème de la pollution dans les villes canadiennes, pouvons-nous compter que des règlements semblables les protégeront cette année?

L'hon. A. J. MacEachen (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur l'Orateur, je remercie le député de ses bons vœux qui ne semblent pas unanimes, même chez les députés de ce côté-ci de la Chambre. (*Exclamations*)

Je me propose de m'entretenir avec le ministre de l'Industrie à ce sujet et je répondrai à la question du député très bientôt.

M. Grafftey: Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question complémentaire au ministre de l'Industrie. Étant donné que les dirigeants de l'industrie de l'automobile ont déclaré que ces dispositifs seraient vendus au Canada, uniquement à titre d'accessoires facultatifs—c'est-à-dire ces dispositifs de purification de l'air—et comme le ministre de l'Industrie a déclaré qu'il présenterait des instances auprès des dirigeants de l'industrie, puis-je lui demander s'il l'a fait et s'il peut maintenant fournir à la Chambre et aux Canadiens l'assurance que ces dispositifs de purification de l'air feront désormais partie des accessoires ordinaires dont seront munies les automobiles au Canada comme aux États-Unis?

L'hon. C. M. Drury (ministre de l'Industrie): Monsieur l'Orateur, je n'ai pas encore eu l'occasion de réaliser ma promesse relative aux entretiens avec l'industrie.

[M. Nesbitt.]

M. Grafftey: Alors je ne saurais que demander aux deux ministres de veiller à ce que ces examens et ces entretiens aient lieu promptement, avant qu'il soit trop tard...

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît.

M. Grafftey: ...et que la population des villes du Canada se trouve devant le fait accompli.

LES RELATIONS OUVRIÈRES

LE SYNDICAT DES TRANSPORTS MARITIMES—LA COMPARUTION DEVANT UN COMITÉ DE LA CHAMBRE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. H. W. Herridge (Kootenay-Ouest): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question au ministre du Travail. Comme on a récemment prolongé d'un an le mandat des administrateurs des Syndicats des transports maritimes et qu'un grand nombre des députés des syndicalistes et d'autres personnes s'y intéressent, demandera-t-on aux administrateurs de comparaître bientôt devant le comité du travail et de l'emploi de la Chambre des communes?

L'hon. J. R. Nicholson (ministre du Travail): Monsieur l'Orateur, je remercie le député de m'avoir donné préavis de la question. Malheureusement, je l'ai reçu tout juste en entrant à la Chambre et n'ai pas eu le temps de l'étudier entièrement. Je dirais cependant que la suggestion a du bon. Je crois savoir que les membres du Conseil de tutelle travaillent en ce moment au rapport annuel pour l'année 1966; de fait, une lettre me l'annonçait il y a une quinzaine de jours. Même si je ne puis m'engager définitivement, puisque le Conseil et le président du comité de la Chambre doivent être consultés, j'estime que la suggestion du député mérite d'être prise en considération. Lorsque le rapport annuel sera publié, ce qui devrait être sous peu, il sera déposé et distribué. Vu que le Conseil de tutelle relève de la Chambre, on peut espérer que des dispositions seront prises dans le sens que propose le député.

L'hon. Michael Starr (Ontario): Monsieur l'Orateur, j'aurais une question supplémentaire pour le ministre du Travail. Si le rapport annuel ne contient rien de plus que le dernier, on ne devrait pas mettre longtemps à le terminer. Le ministre saurait-il faire valoir son influence auprès du Conseil pour qu'il donne franchement les renseignements et les réponses que demanderont de lui les membres du comité la prochaine fois qu'il y sera convoqué?